

Décision du Président

N°007-2020

Envoyé en préfecture le 06/05/2020

Reçu en préfecture le 06/05/2020

Affiché le **16 AVR. 2020**

ID : 004-200068625-20200506-PSDT_007_2020-DE

OBJET : Rénovation du bureau d'information touristique d'Entrevaux : demande de subvention et plan de financement modificatif

L'ordonnance ministérielle n° 2020-391 du 1er avril 2020 vise à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19. Celle-ci prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale exerce, par délégation, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles qui ne peuvent être déléguées comme le définit le Code Général des Collectivités Territoriales

Par délibération n° DB2020-009 du 3 mars 2020, le bureau communautaire a approuvé une demande de subvention auprès de la Région SUD pour assurer les travaux relatifs à la rénovation du bureau d'information touristique d'Entrevaux, opération préalablement adoptée au budget 2020.

Il est soumis au bureau communautaire l'opportunité de solliciter une nouvelle demande de subvention auprès du Département des Alpes de Haute-Provence au titre du dispositif des villages et cités de caractère.

Pour rappel, la Communauté de Communes au titre de sa compétence « promotion du tourisme dont création d'office de tourisme » est responsable des locaux, des biens immobiliers et de tous les aménagements liés au dispositif d'accueil et de conseil en séjour.

Le bureau d'information touristique d'Entrevaux d'une superficie de 40m² est situé à l'entrée du village, juste après la porte royale dans les remparts.

Ce projet va – entre autres - contribuer à renforcer l'attractivité du centre ancien d'Entrevaux, commune adhérente au Syndicat mixte des villages et cités de caractère.

Considérant le coût de réalisation de cette opération évaluée à 70 515 € HT, le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération présenté en HT pour la demande de subvention est le suivant :

Dépenses		Recettes	
	HT		HT
Travaux	16 090 €	Région SUD	21 000 €
Mobilier	17 900 €	CD 04	17 628 €
Signalétique	9 800 €	Autofinancement	31 887 €
Dispositifs numériques	12 960 €		
Maîtrise d'œuvre	13 765 €		
TOTAL	70 515 €	TOTAL	70 515 €

Ainsi, le Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon,

Décide

Article 1 : Le Président sollicite le soutien financier du Département des Alpes de Haute-Provence pour cette opération au titre du dispositif des villages et cités de caractère à hauteur de 17 628 € soit 25 % du coût total HT,

Article 2 : Le Président approuve le plan de financement modificatif de cette opération tel que présenté ci-dessus,

Article 3 : Serge PRATO, Président, est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Article 5 : Le Président indique que les conseillers communautaires seront avertis de cette décision et qu'il en rendra compte également à la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Fait à Saint André les Alpes,
Le 06 mai 2020
Le Président,




Serge PRATO